

DÉLIBÉRATION n°2022-02
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 9 mars 2022

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration
du 8 décembre 2021

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'IEP de Rennes, en particulier l'article 23-1 du règlement intérieur tel qu'adopté par la délibération 2016-25 du 23 mai 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique

Le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes du 8 décembre 2021 est adopté.

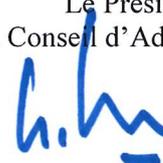
Membres en exercice : 29 membres
Membres présents ou représentés : membres

Votes : Refus de participer au vote :
 Abstention :
 Contre :
 Pour : 20

Délibération : adoptée. refusée.

9 mars 2022

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait :
Compte-rendu du conseil d'administration du 8 décembre 2021 (8 pages)

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le :



SciencesPo
Rennes

Conseil d'administration en formation plénière

Séance du 8 décembre 2021

Présents

- (1) M. Yann Lejolyvet, Président du Conseil d'administration
- (2) M. David Alis
- (3) M. Alexandre Brailowski
- (4) Mme Marie-Laure Collet
- (5) M. Olivier David
- (6) M. Vincent Valentin
- (7) M. Romain Pasquier
- (8) M. Thibault Tellier
- (9) M. Emmanuel Couet
- (10) M. Nicolas Escach
- (11) Mme Claire Toupin-Guyot
- (12) M. Gil Desmoulin
- (13) Mme Marta Iglesias
- (14) Mme Adeline Thobie
- (15) M. Aurélien Drevet
- (16) M. Cleden Le Bras
- (17) Mme Blandine Le Parc
- (18) Mme Emma Theobald
- (19) Mme Morgane Arzul
- (20) M. Nicolas Duchamp De Chastaigne
- (21) Mme Elisa Gicquiaud
- (22) Mme Anna-Luiza Flores Dias
- (23) Mme Nathalie Pruchon
- (24) M. Alban Lainé-Battegay

Représentés

- (25) Mme Nathalie Colin
- (26) M. Jean-Luc Chenut

Membres ayant voix consultative

M. Pablo Diaz, Directeur de l'IEP
Mme Isabelle Pellerin
M. Augustin Berne
Représenté : M. M'Hamed Drissi

Invités

- (27) Mme Pauline Cardot
- (28) M. Guillaume Julien
- (29) Mme Cyrielle Leclerc
- (30) M. Bruno Gattepaille
- (31) M. Didier Jarnigon
- (32) Mme Mylène Suligoj
- (33) Mme Céline Bonnetier
- (34) M. Sébastien Chable
- (35) Mme Pauline Cardot

M. Lejolyvet, Président du Conseil d'administration, donne lecture des différentes procurations.

Mme Laurence Bertrand-Dorléac	Donne pouvoir à :	M. Yann Lejolyvet
M. Vincent Denby-Wilkes	Donne pouvoir à :	M. Yann Lejolyvet
Mme Armelle De Guibert	Donne pouvoir	M. Romain Pasquier

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre 2021

La délibération n°2021-62 est soumise au vote.

La délibération n°2021-62 est adoptée à la majorité des présents, par 1 abstention.

1. Pédagogie

- Convention pour la procédure d'admission en 2^{ème} année et en 4^{ème} année

M. Desmoulin informe le CA de la proposition de renouveler le dispositif de conventionnement avec les lycées ouvrant droit à une admission directe en 2^{ème} ou 4^{ème} année de l'IEP de Rennes, pour les élèves en classe préparatoire des grandes écoles. Ce dispositif ne présente pas de modifications par rapport à l'année précédente.

La délibération n°2021-74 est soumise au vote.

La délibération n°2021-74 est adoptée à la majorité des votants par 1 abstention.

- Règlement de l'examen en 2^{ème} année des CPGE 2021-2022

Le règlement général des examens ne connaît pas de modification.

La délibération n°2021-75 est soumise au vote.

La délibération n°2021-75 est adoptée à la majorité des votants par 2 abstentions.

- Règlement de l'examen d'admission en 4^{ème} année 2021-2022

M. Desmoulin précise la création d'une cinquième école, dans le cadre de la 4^{ème} année de l'IEP de Rennes, baptisée « Ville et Environnement urbain ». Cette école propose deux parcours de masters : Ingénierie des Services Urbains en Réseau, en partenariat avec l'École Normale Supérieure de Rennes et l'Université de Rennes 1, et Stratégie Innovante des Territoires Urbains, dirigé par Nicolas Escach sur le campus de Caen.

Mme Arzul souhaiterait savoir si le master In Situ deviendra un DNM uniquement pour les personnes le rejoignant en 4^{ème} année l'année prochaine.

M. Desmoulin explique que les étudiants issus de la 3^{ème} année l'intégreront au niveau M1, au sein de l'école « Ville et Environnement urbain ». Les étudiants actuellement en 4^{ème} année intégreront le parcours au niveau M2.

La délibération n°2021-76 est soumise au vote.

La délibération n°2021-76 est adoptée à majorité par 2 abstentions.

- Règlement de l'examen en 4^{ème} année des CPGE 2021-2022

Ce dispositif ne présente pas de modifications par rapport à l'année précédente. La sélection s'opère sur dossier et entretien. Les étudiants entrant par le biais de cette procédure obtiennent le diplôme de Sciences Po Rennes et s'ils ont intégré un cursus DNM, ils obtiennent le diplôme de master.

La délibération n°2021-77 est soumise au vote.

La délibération n°2021-77 est adoptée à majorité des votants par 2 abstentions.

Pablo Diaz souligne l'attention à porter à la bonne diffusion de l'information sur la possibilité d'intégrer Sciences Po Rennes par les voies d'accès parallèles au concours d'entrée en 1A. Il faut donc s'efforcer que l'information parvienne dans les meilleures conditions possibles aux élèves des CPGE des lycées. Par ailleurs, il souligne que les voies d'accès direct en 2^{ème} et 4^{ème} années permettent d'intégrer à l'IEP des étudiants issus d'horizons différents (urbanisme, sciences politiques, droit, économie, histoire). Il s'agit d'une voie de diversification des profils très enrichissante pour l'école. Cette voie d'accès attire chaque année environ 200 candidats pour 25 places, pour chaque voie d'accès.

- Règlement du concours commun d'entrée en 1A

Pablo Diaz se dit très satisfait, avec Nathalie Pruchon, responsable du concours, de pouvoir anticiper la tenue traditionnelle d'un concours commun écrit pour les 7 IEP de région, abandonnée depuis 2 ans. L'an dernier, 14 000 candidats y ont participé, pour 1 100 places. Le concours comporte des épreuves d'histoire, de langue et de questions contemporaines. La nouveauté pour cette nouvelle édition sur table tient à la prise en compte des notes de terminales en langue vivante et en spécialité. Cela

valorise le travail continu des étudiants pendant l'année de terminale.

La délibération n°2021-78 est soumise au vote.

La délibération n°2021-78 est adoptée à la majorité des votants par 1 voix contre et 3 abstentions.

- Capacité des masters

M. Desmoulins signale l'émergence d'un certain nombre d'obligations liées aux procédures du dispositif « trouver mon master ». Il convient notamment d'indiquer un nombre de places d'accueil restantes par DNM permettant à des étudiants dépourvus de master de les intégrer sur décision prise par le rectorat. Ces données prévisionnelles figurent au sein des tableaux transmis au CA. Toutefois, ces prévisions ne verrouillent pas les capacités de chaque parcours, qui sont souvent dépassées.

La délibération n°2021-79 est soumise au vote.

La délibération n°2021-79 est adoptée à la majorité des votants par 3 voix contre et 4 abstentions.

- MCC AEPa / CEPa pour le 2^{ème} semestre

Mme Iglesias présente le contenu des programmes anglophones de l'IEP de Rennes. Le Certificat d'Etudes Politiques est un programme d'un an (de fin août à fin mai). L'Attestation d'Etudes Politiques est un programme d'un semestre (12 semaines).

Un intervenant demande qui seront les professeurs pour les cours de français. Mme Iglesias mentionne M. Gregov et Mme Lévêque.

La délibération n°2021-86 est soumise au vote.

La délibération n°2021-86 est adoptée à la majorité des votants par 2 abstentions.

2. Finances

- Budget initial 2022

En préambule, M. Diaz transmet quelques éléments du contexte ayant des répercussions sur le plan budgétaire. Tout d'abord, on peut se féliciter d'un retour sur site de l'activité pédagogique depuis cette rentrée, comme pour tous les établissements supérieurs, avec une application stricte des gestes barrières. La pédagogie reprend toute sa place, ce qui se répercute sur les frais de fonctionnement. Ensuite, l'IEP se trouve toujours dans une trajectoire de préparation au passage de compétences élargies d'établissement public administratif. Cela induit le renforcement de certaines missions support (RH, finances et développement des ressources propres). Cela va de pair avec le lancement d'une démarche qualité au sein de tous les services et de tous les projets, afin d'améliorer la qualité de l'établissement en tant que service public de l'enseignement supérieur.

Comme tous les établissements de la vague B, l'IEP est soumis à l'évaluation du HCERES. Un premier rapport d'évaluation sera transmis fin décembre, auquel sera fait suite un droit de réponse, puis la remise d'un rapport définitif au mois de mars 2022. Les recommandations émises serviront de base à la négociation du nouveau contrat de site 2022-2027 avec la tutelle, avec une partie commune aux établissements de la convention territoriale UniR et une partie spécifique à l'IEP en fonction de son projet stratégique.

On peut se féliciter de la tenue des épreuves communes aux IEP de région le 23 avril 2022. Elle fait partie intégrante de l'identité des IEP de région.

Pour la première fois, les 9 IEP de région ont également obtenu en tant qu'établissement public administratif de participer au dialogue stratégique de gestion avec Anne-Sophie Barthez et ses services. Quatre projets ont été portés auprès de la tutelle, qui pourraient influencer fortement le budget des années à venir. Enfin, un nouvel organigramme a été bâti, qui permet à l'administration de s'aligner sur les futures recommandations de structuration pour les années à venir, notamment avec le renfort d'un DRH.

Mme Bonnetier rappelle que le vote du budget initial est très encadré réglementairement. Il intervient avant le 15 décembre de l'année pour l'année suivante. Le vote du compte financier est ensuite arrêté avant le 15 mars de l'année. Puis interviennent un ou plusieurs budgets rectificatifs, tenant compte de l'évolution de l'activité par rapport aux prévisions dans l'année. La construction du budget est un exercice éminemment collectif. Une lettre de cadrage est adressée à l'ensemble des services qui adressent leurs prévisions de dépenses et de recettes. Le contexte sanitaire complique l'établissement de prévisions à 12 mois. Les dépenses et recettes de chaque service sont compilées puis font l'objet d'un arbitrage au sein d'une commission budgétaire, avant d'être soumises à l'approbation du CA.

Trois documents réglementaires sont présentés lors de la réunion de ce jour : le rapport de l'ordonnateur, les tableaux réglementaires et la délibération sur laquelle les membres du CA sont amenés à se prononcer. Au sein des dépenses se trouvent les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Une réforme de la comptabilité publique a été mise en

œuvre après l'entrée en vigueur du décret GBCP du 7 novembre 2012. Les autorisations d'engagement sont la limite des dépenses pouvant être engagées. Les crédits de paiement sont les limites de dépenses pouvant être payées durant l'exercice.

M. Diaz signale l'intégration de chaque projet de l'IEP au sein de cinq domaines stratégiques majeures pour le mandat 2020-2025 : pédagogie, recherche, coopérations internationales et institutionnelles, responsabilité sociétale et environnementale et vie étudiante. L'objectif est de faire de Sciences Po Rennes un établissement pluridisciplinaire d'excellence, porté par une gouvernance efficace et une soutenabilité financière.

Mme Bonnetier précise que l'IEP n'est pas un établissement aux compétences élargies. Il dispose de deux budgets distincts : un budget de l'Etat – pour les rémunérations des enseignants fonctionnaires et titulaires, représentant environ 4 M€ – et un budget propre, d'un montant équivalent. Les recettes prévisionnelles de 2022 s'élèvent à 4,58 M€ et peuvent être ventilées de la manière suivante : 32 % de subvention du ministère (SCSP), 24 % de droits d'inscription et 44 % de recettes propres. La part de la SCSP est stable depuis plusieurs années : le développement de l'IEP a donc été financé par le développement de ses recettes propres. L'ambition est d'obtenir un accroissement de la part de cette SCSP, grâce à la présentation d'un projet innovant à la tutelle, tout en pérennisant les recettes propres. Il convient de noter l'obtention pour la première fois d'une subvention de la part de la Région Normandie, pour un montant d'environ 100 000 €, finançant un projet de pédagogie immersive d'inspiration nordique. Cette subvention a couvert en 2021 l'achat de mobilier, l'intervention de trois architectes danoises en résidence pendant 3 semaines pour repenser les usages du campus, et un l'introduction d'innovations pédagogiques sur le campus en s'inspirant des pays du Nord.

Mme Bonnetier détaille ensuite les dépenses du budget initial 2022. Ces dernières sont réparties en trois masses différentes : 2,2 M€ pour la rémunération du personnel, 2,1 M€ pour le fonctionnement, 1,23 M€ pour l'investissement (500 000 € pour la rénovation de la bibliothèque, 343 000€ pour la transition numérique, dont l'installation de bornes wifi sur le campus de Rennes). Il est à noter que les recettes de personnel sont en progression, ce qui témoigne du dynamisme de l'établissement, notamment en termes de recrutement d'agents contractuels (soit 44 % de la masse salariale). Les professeurs associés ont vu leur rémunération être rattachée au budget de l'IEP il y a 2 ans. Au nombre de huit, ils représentent 10 % de la rémunération du personnel.

M. Diaz souligne que plus de la moitié du personnel non-fonctionnaire est administratif. L'IEP a donc accompagné son développement en recrutant des contractuels sur ses fonds propres, ainsi que nombre d'intervenants extérieurs et de vacataires enseignants, ce qui est une caractéristique commune à tous les IEP. Il s'agit d'une force pour la qualité des intervenants auxquels il est fait appel, mais également d'une faiblesse quand les vacataires viennent combler le manque de professeurs statutaires. Un défi à relever pour les prochaines années serait de stabiliser l'équipe pédagogique statutaire à la hausse.

Mme Bonnetier annonce une augmentation budgétaire de 170 000 € en 2022, correspondant à la création de 3 postes : deux pour le développement de la formation continue, un consacré à l'hybridation des formations, co-financé par un appel à projet du ministère et un adjoint au DGS.

M. Diaz met en exergue quelques actions faisant partie du plan stratégique, intégrées au sein du budget 2022 :

- la mise en place de formations innovantes dans les domaines de la solidarité, du design, de la gouvernance de métropoles maritimes et de l'environnement urbain, en coopération avec les acteurs économiques, culturels et sociaux et d'autres partenaires académiques ;
- le lancement d'une application nommée « portfolio des étudiants », regroupant leurs compétences durant tout leur cursus et même au-delà ;
- pour la vie étudiante, le maintien de tuteurs et d'ambassadeurs santé à l'IEP, ainsi que le financement d'une application facilitant l'organisation de la vie associative ;
- en matière de RSE, la signature d'une convention avec la région Bretagne en lien avec l'académie de Rennes permettant de déployer le projet de démocratisation vers les lycées professionnels régionaux ;
- dans le domaine de la recherche, un projet sur les tiers lieux solidaires ;
- et pour les investissements : un chantier important de refonte de la bibliothèque, pour en faire, sur plusieurs années, un lieu ouvert sur le territoire, et la transformation des campus de Rennes et de Caen.

L'agrégation de ces données aboutit à résultat comptable excédentaire de 25 000 € et un solde budgétaire de – 980 000 € liés aux investissements.

M. Jarnigon observe la stabilité de la capacité d'auto-financement (CAF) de l'institut aux environs de 240 000 €, traduisant la bonne santé financière de l'établissement et lui permettant de financer ses investissements. Il relève une vigilance à porter à la présentation de la masse salariale, d'un abord complexe du fait de sa scission entre deux budgets différents. Dans le cadre du passage à un établissement aux compétences élargies, il sera nécessaire de pouvoir suivre cette dernière de façon plus précise. Enfin, il note l'ambition du programme d'investissement, conduisant néanmoins à un niveau de trésorerie satisfaisant en fin d'exercice, pour la taille de l'établissement. Il conviendra de bien connaître les participations financières obtenues de la part des autres acteurs. M. Jarnigon insiste sur l'importance de disposer d'un tableau des opérations pluriannuelles et d'un calendrier des échéances à payer, afin de pouvoir prévoir les besoins annuels en fonds de roulement.

La délibération n°2021-63 est soumise au vote.

La délibération n°2021-63 est adoptée à la majorité des votants avec 4 abstentions.

- Délégation au Directeur des décisions d'octroi de bons d'achat ou de chèques-cadeaux pour les étudiants dans le cadre de leur participation à des événements organisés par l'établissement

M. Julien rapporte le besoin d'octroi de bons d'achat ou de chèques-cadeaux aux étudiants en gratification de leur participation à des événements organisés par l'établissement. Sur les conseils de l'agent-comptable, il est préconisé de céder au directeur une délégation de la part du CA. Les sommes en jeu sont modestes, basées sur la législation du droit du travail, plafonné à 171 euros par an et par étudiant.

Un intervenant souhaite savoir pourquoi cette forme de rétribution a été choisie et demande en quoi les chèques-cadeaux consisteront.

M. Diaz explique avoir offert en 2020 des gallécos, monnaie locale d'Ille-et-Vilaine, à l'issue de l'hackathon de 2021, et des chèques-cadeaux pour l'achat de livres à la librairie Le Failler de Rennes.

La délibération n°2021-64 est soumise au vote.

La délibération n°2021-64 est adoptée à l'unanimité.

- Demande de subvention de l'association JRE

M. Desmoulin fait part d'une subvention de 300 € accordée à l'association Journaliste Reportage Enquête, qui effectue des actions pédagogiques.

La délibération n°2021-65 est soumise au vote.

La délibération n°2021-65 est adoptée à l'unanimité.

- Demande de subvention de l'association du double cursus franco-allemand

M. Desmoulin fait part d'une subvention de 350 € accordée au double cursus franco-allemand, permettant de consolider son réseau.

La délibération n°2021-66 est soumise au vote.

La délibération n°2021-66 est adoptée à l'unanimité.

- Demande de subvention de l'Amicale des personnels

M. Diaz fait part d'une subvention de 11 000 € accordée à l'Amicale des personnels, qui joue un rôle majeur dans l'organisation d'événements sources de convivialité à l'IEP. Il remercie chaleureusement Cyrielle Leclerc pour sa présidence magistrale de cette association.

La délibération n°2021-67 est soumise au vote.

La délibération n°2021-67 est adoptée à l'unanimité.

- Demande de subvention de l'Association des anciens

M. Diaz fait part d'une subvention accordée à l'Association des anciens, qui constitue un véritable partenaire de l'institut pour de nombreux projets : présence au sein de forums, salons professionnels, promotion de l'institut, participation aux réflexions sur le devenir de l'IEP. Il adresse ses plus vifs remerciements à l'équipe pour l'efficacité de son travail.

La délibération n°2021-68 est soumise au vote.

La délibération n°2021-68 est adoptée à l'unanimité.

- Tarifs 2022-2023 et droits d'inscription

M. Diaz informe le CA de la réévaluation annuelle des tarifs et droits d'inscription de l'IEP (tarif des concours, formation continue, redevance pour la mise à disposition de salles).

La délibération n°2021-69 est soumise au vote.

La délibération n°2021-69 est adoptée à la majorité des votants, par 2 abstentions.

- Bilan de la CVEC 2020-2021 et Répartition 2021-2022

La Contribution à la Vie Etudiante et de Campus s'est élevée en 2020-2021 à 64 € par étudiant. La médecine préventive a représenté 26 % de son budget, et l'action sociale et associative 66 %. Du fait de la crise sanitaire, quelques actions ont été annulées et d'autres se sont ajoutées, telles que la mise en place du fonds d'urgence, et de tuteurs-tutrices et ambassadeurs-ambassadrices santé. Il est à noter que les bourses internationales sont prises en charge par l'établissement.

Pour l'exercice 2021-2022, le budget prévisionnel s'élève à 137 750 €, soit 42 € par étudiant. Il est anticipé une part de 36,6% du budget (CVEC+fonds propres) consacré à la médecine préventive et 104,3% du budget CVEC à l'action sociale et associative. Le montant de bourses internationales est appelé à s'accroître, étant donné l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers à Sciences Po Rennes.

Une intervenante étudiante demande quelles actions sont accessibles aux élèves du campus de Caen.

M. Diaz répond que tout est accessible de la même façon. Un partenariat avec une psychologue sera mis en place à Caen de la même manière qu'à Rennes.

Cette étudiante fait part de réserves émises par certains étudiants quant à la psychologue et au plan de lutte VSS en cours. Après différents échanges avec la direction, aucune évolution n'a encore été visible.

Un intervenant étudiant soulève également une réserve quant au fond d'urgence. Son budget prévisionnel pour l'exercice passé était de 20 000 € et il n'a été finalement consommé que pour moitié. Les critères de refus n'étaient pas donnés par écrit. Les étudiants souhaitent que ce fonds soit distribué à hauteur de ce qui est planifié. Par ailleurs, cet intervenant s'associe à sa camarade quant au rappel des revendications concernant le plan VSS, qui ne doit pas être qu'une affaire de prévention mais aussi de moyens sur site. Un document publié sur les réseaux sociaux à la suite de l'assemblée générale des étudiants critique la politique actuelle de la direction concernant la mise en œuvre du plan VSS.

M. Diaz précise ne pas avoir reçu ce document, n'allant pas sur les réseaux sociaux et n'étant pas présent à l'assemblée générale mentionnée. Il serait bon d'envoyer ce document à la direction, pour favoriser le dialogue. Le plan de lutte contre les VSS est très ambitieux, porté par des professionnels de haut niveau. Il s'inscrit dans un processus d'amélioration et d'évaluation continue. La direction maintient son plan d'action volontariste l'année prochaine, de même que la présence d'une psychologue sur le site. En incluant toutes les actions entreprises pour les étudiants à Sciences Po au-delà de la CVEC, on aboutit à un doublement du financement en 2020-2021.

M. Desmoulin explique que la dépense complète des budgets prévisionnels ne fait pas partie du principe de la dépense publique. Cette enveloppe prévisionnelle est élevée. La commission attribuant le fonds d'urgence a parfois manqué d'information pour statuer. Par ailleurs, il existe une telle diversité des situations d'urgence qu'il serait difficile de disposer de critères prédéfinis. Il existe donc une part d'appréciation au cas par cas des situations d'urgence. Si les éléments de preuve sont suffisants pour montrer la détresse de l'étudiant, il n'y a aucune difficulté à débloquer les fonds nécessaires.

Un étudiant insiste sur l'accessibilité limitée à ces fonds.

Mme Iglesias répond que la commission n'a refusé aucune demande argumentée. Seul un refus a été formulé pour le cas d'escroqueries sur des loyers, qui n'entrent pas dans le cadre d'un fond d'urgence. En absence de mention de la difficulté rencontrée et de la somme nécessaire, la commission ne peut pas débloquer de fond. Il conviendrait de demander aux étudiants ayant fait l'objet d'un refus de réitérer leur demande.

Mme Arzul demande combien de postes d'ambassadeurs sont disponibles.

M. Diaz mentionne la disponibilité d'une trentaine de postes.

M. Lejolivet déclare formuler un vœu pour cette fin d'année : que des partages préalables aux séances puissent avoir lieu, si des sujets aussi graves que les violences sexistes et sexuelles devaient être abordés. Cela permet un échange sur des arguments et des situations dont chacun a pu prendre connaissance. Aborder de telles questions sans préparation préalable met très mal à l'aise et peut conduire à des prises de position de principe que l'on peut être amené à regretter, faute de connaissance des cas particuliers.

La délibération n°2021-70 est soumise au vote.

La délibération n°2021-70 est adoptée à la majorité des votants, par 5 abstentions.

- Arrêté relatif au remboursement des frais d'hébergement à Paris et en Province

M. Julien indique une réévaluation des remboursements des frais d'hébergement à Paris et en région, pour s'aligner sur les prix réels du marché.

La délibération n°2021-71 est soumise au vote.

La délibération n°2021-71 est adoptée à l'unanimité.

- Fonds d'urgence

Le fonds d'urgence a été créé en 2019 par une délibération du conseil d'administration. Le plafond est porté à 20 000 €.

La délibération n°2021-72 est soumise au vote.

La délibération n°2021-72 est adoptée à l'unanimité.

- NBI

M. Julien explicite la liberté donnée à l'établissement de l'attribution de points sous forme de Nouvelle Bonification Indiciaire par le ministère de la recherche à certaines fonctions présentant une complexité ou une charge particulière. Il est d'usage à l'IEP de l'attribuer tous les ans à un certain nombre d'agents. Cette année, il est proposé aux membres du CA de l'attribuer aux deux gestionnaires financières car elles font face à un surcroît d'activité.

M. Alis souligne que cette bonification témoigne du besoin de faire évoluer les règles de la fonction publique.

La délibération n°2021-73 est soumise au vote.

La délibération n°2021-73 est adoptée à l'unanimité.

3. Mesures réglementaires et pratiques

- Convention Eischtätt

Mme Iglesias indique le renouvellement de la convention avec l'université de Eischtätt dans le cadre du double-diplôme franco-allemand. Une douzaine d'étudiants sont accueillis de part et d'autre. La seule modification concerne les 90 ECTS dont les étudiants doivent disposer pour obtenir leur diplôme.

Mme Arzul souhaiterait savoir s'il serait possible de prendre en compte les différents calendriers universitaires allemands et français, notamment lors de la remise de certains travaux comme les rapports de stage.

Mme Iglesias répond que cette donnée est déjà prise en compte.

La délibération n°2021-80 est soumise au vote.

La délibération n°2021-80 est adoptée à l'unanimité des votants.

- Répartition des étudiants et des enseignants dans les commissions thématiques

M. Julien indique qu'une répartition a été faite des étudiants et enseignants au sein des commissions après consultation des étudiants

La délibération n°2021-81 est soumise au vote.

La délibération n°2021-81 est adoptée à l'unanimité des votants.

- Elections de la section disciplinaire à l'égard des enseignants

M. Lejolviet donne lecture des compositions des sections disciplinaires à l'égard des enseignants dont le vote a eu lieu préalablement à la réunion de ce jour.

La délibération n°2021-82 est soumise au vote.

La délibération n°2021-82 est adoptée à l'unanimité des votants.

- Elections de la section disciplinaire à l'égard des étudiants

M. Lejolviet donne lecture des compositions des sections disciplinaires à l'égard des enseignants dont le vote a eu lieu

préalablement à la réunion de ce jour.

La délibération n°2021-83 est soumise au vote.

La délibération n°2021-83 est adoptée à l'unanimité des votants.

4. Recherche

- Bilan triennal de la chaire TMAP

M. Pasquier annonce la fin du cycle 2018-2021 de la seconde convention triennale de la chaire Territoires et Mutations de l'Action Publique créée en 2015, axée sur l'analyse des enjeux et défis de la gouvernance contemporaine des territoires dans une société en transition. Un programme riche est établi pour le cycle 2022-2024, qui bénéficiera du rattachement de la Caisse des dépôts et consignation et de la communauté urbaine de Caen.

- Subvention exceptionnelle pour le 58^{ème} colloque ASRDLF

M. Pasquier annonce la tenue du 58^{ème} colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française du 29 juin au 1^{er} juillet 2022 dans les locaux de Sciences Po Rennes. Entre 250 et 350 chercheurs et étudiants sont attendus autour de la thématique « transition, gouvernance territoriale et solidarité ». Une subvention de 3 000 € est proposée, sur avis favorable de la commission scientifique.

La délibération n°2021-84 est soumise au vote.

La délibération n°2021-84 est adoptée à l'unanimité des votants.

- Subvention exceptionnelle pour le colloque international « Autour des travaux d'Erik Neveu »

M. Pasquier rapporte l'avis favorable de la commission scientifique pour l'attribution d'une subvention de 1 000€ en faveur du colloque international « Autour des travaux d'Erik Neveu » les 2 et 3 juin 2022 à Science Po Rennes et à la Faculté de droit et de sciences politiques.

La délibération n°2021-85 est soumise au vote.

La délibération n°2021-85 est adoptée à l'unanimité des votants.

5. Questions diverses

M. Lejolviet relève le prochain départ à la retraite de M. Jarnigon de ses fonctions de contrôleur budgétaire régional. Il rend hommage à la qualité de son travail. Toujours présent, dans une approche de partage des informations, des avis et des analyses et une posture constante de conseil très précieuse pour l'IEP. M. Diaz, son prédécesseur et lui-même ont apprécié la sécurité et le sérieux de son jugement, en inscrivant dans la durée les décisions ponctuelles de l'IEP.

Les membres du CA applaudissent M. Jarnigon.

M. Jarnigon remercie les membres du CA pour leur hommage. Il témoigne du plaisir qu'il a eu à travailler avec eux et indique que ses conclusions ne représentent que la partie immergée d'un travail de préparation considérable effectué au sein de son service pour suivre l'IEP.

M. Diaz fait part de la réception à l'IEP de personnalités exceptionnelles au cours des derniers jours : Jean-Luc Mélenchon, Jean-Yves Le Drian, le commissaire européen Thierry Breton, M et Mme l'ambassadeur et l'ambassadrice de Lettonie en France, venus visiter le site de Caen, et l'ambassadeur de France en Irlande.

Un Conseil d'administration exceptionnel aura lieu le 5 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.